

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES DU TRANSPORT URBAIN

Les actions de lobbying pour une juste fiscalisation des cartes de service et de circulation dans les entreprises de transports urbains et la poursuite du travail sur la refonte du système de classifications et rémunérations dans la branche ont fait partie des gros sujets de la Commission en 2021. Par ailleurs, les travaux sur l'attractivité des métiers se sont poursuivis via des échanges réguliers avec les entreprises.

L'UTP a su maintenir un dialogue social constructif avec les organisations syndicales de la branche, dialogue qui a, notamment, permis d'aboutir à la signature de trois accords. Le premier est un avenant à l'accord de branche du 20 avril 2016 sur la protection sociale des salariés, le deuxième un avenant à l'accord de branche du 10 novembre 2017 sur l'évolution du dispositif de temps partiel fin de carrière et le troisième est un avenant à l'accord de branche du 7 juillet 2015 sur l'évolution de la contribution conventionnelle de branche (définition du champ des actions de formations éligibles et règles de financement).

Le régime social et fiscal pour les cartes de service et de circulation s'harmonise

En 2021, l'UTP a négocié avec l'Urssaf Caisse nationale pour aboutir à la signature d'une convention « relative à la détermination d'un avantage en nature et d'un avantage de retraite pour l'octroi de cartes de service ou de circulation utilisables sur les réseaux de transports

publics urbains ». Cette convention permet ainsi de régler le régime social et fiscal applicable aux cartes de service et cartes de circulation - délivrées en application de la convention collective ou d'accords d'entreprise - de manière harmonisée sur l'ensemble du territoire national.

L'efficacité du système de formation se développe

En 2021, les instances paritaires de la branche ont poursuivi leurs travaux en vue de renforcer le dispositif-cadre de formation des salariés. La création de certifications de branche, le développement de l'apprentissage, les dispositifs de promotion et de reconversion et la participation active aux travaux de l'OPCO Mobilités ont fortement mobilisé les entreprises, toujours avec l'objectif de développer l'attractivité et l'efficacité du système de formation de la branche du transport public urbain de voyageurs. Un certificat de qualification professionnelle (CQP) est notamment en cours de création : le CQP « conducteur de tramway ».

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR TRANSPORT
Élodie Gueneuc
Béatrice Huynh (6)

KEOLIS
Jean-Marie Joly (15)
Guillaume Laconte (11)
Clément Michel (5)
(vice-président de la Commission)
Fabrice Perrin

KEOLIS STAR RENNES
Gaëlle Kerbellec (13)

RATP
Kevin Merdy
Alexandre Guyot

RATP DEV
Laurence Cauchois
Lætitia Besson
Déborah Pasquier

RTCR LA ROCHELLE
AGIR TRANSPORT
David Cronenberger (14)

RTM MARSEILLE
AGIR TRANSPORT
Florence Levrino
Nolwenn Philippot

TCAT TROYES
AGIR TRANSPORT
Myriam Gogdemir

TICE EVRY
Serge Duckat

TISSÉO TOULOUSE
AGIR TRANSPORT
Sandrine Colin (8)

TRANSDEV
Xavier Alberola (7)
Corinne El Fassy
Caroline Gonin (2)
(présidente de la Commission)
Aurélie Jabeur (9)
Benoît Juéry (1)

UTP
Inès Ben Abdallah (16)
Mathieu Dufour (3)
Inès Ferreira (4)
Baptiste Liger (12)
Florence Sauterjeau (10)
Cécilia Vauray

VECTALIA FRANCE
Marion Lejeune
Marjolaine Naffouti



CAROLINE GONIN

Présidente de la commission des Affaires sociales du transport urbain
Directrice des Ressources humaines Transdev

Comment répondre aux enjeux liés à l'attractivité des métiers ?

Nos entreprises sont toujours confrontées à des difficultés de recrutement, notamment sur les métiers de la conduite et de la maintenance, et nous devons renforcer l'attractivité de nos métiers. Pour ce faire, nous travaillons à la création d'une marque employeur et d'une association à l'image de Futur en Train dans la branche ferroviaire. La Commission poursuivra aussi les travaux menés avec l'OPCO Mobilités dans le cadre de l'EDEC Mobilités : socle statistique sur les métiers de la mobilité, étude sur l'attractivité des métiers, jobboard de la mobilité, renforcement de l'employabilité et appui au recrutement et, enfin, expérimentation de la marque employeur. En partenariat avec l'OPCO Mobilités, nous avons en projet la publication d'un Zoom ONISEP sur les métiers de la branche, la réalisation de cinq vidéos métiers et une étude pour mesurer l'impact des évolutions technologiques des nouvelles motorisations sur les compétences et identifier les besoins en recrutements et formations.

Quels seront les autres grands travaux de votre Commission en 2022 ?

Notre Commission va entamer des travaux sur la refonte du système des classifications et rémunérations. Elle assurera également le suivi des décrets dans le cadre de l'ouverture à la concurrence en Île-de-France et de la transposition de la directive 2018/645 du 18 avril 2018 relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs (FIMO/FCO).

« Pour renforcer l'attractivité de nos métiers, nous travaillons à la création d'une marque employeur et d'une association à l'image de Futur en Train dans la branche ferroviaire. »